

Regn le 6/12/2010



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*REUNION DU 19 NOVEMBRE 2010*

**Mairie de  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Document certifié exécutoire par le Maire soussigné,  
le ..... 26 NOV 2010 .....

  
B. COULON - Maire



L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Georges MALEVIALLE – Adjoint – et à la suite de la convocation faite par le Maire le 09 novembre 2010.

**PRESENTS:** Mesdames et Messieurs Bernard COULON - Maire, Georges MALEVIALLE, Emmanuelle BOUDOT, René GETENET, Christine BURKHARDT - Adjoints, Marcel BRUN, Danièle BESSAT, Françoise DE GARDELLE, Odile BARNAUD, Régine RAMILLON, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Bruno LERAY, Chantal REDONDAUD, Jérôme CIVADE, Valérie MADET-DEMATOS, Jean-Pierre LARONDE, Isabelle CLERET, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Muriel GAMBA.

**EXCUSES:** Madame Chantal CHARMAT qui a donné pouvoir à Madame Odile BARNAUD  
Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON  
Monsieur Emmanuel FERRAND qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT  
Madame Nicole POLIGNY qui a donné pouvoir à Monsieur Georges MALEVIALLE  
Madame Andrée LAFAYE qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN  
Monsieur Christophe GIRAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme CIVADE  
Madame Anne-Sophie SALOME-CHABANET qui a donné pouvoir à Mademoiselle Emmanuelle BOUDOT

**ABSENTS :** Monsieur Bruno BOUVIER

**QUORUM:** vingt-et-un conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** En conformité des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie MADET-DEMATOS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**PUBLICATION DES DELIBERATIONS :** 22 novembre 2010

**VIII) Débat public sur la mise à niveau de la RCEA :**

Monsieur Bernard COULON explique que, pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- ❑ Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait ;
- ❑ La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements ;
- ❑ Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés ;
- ❑ Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Le Conseil Municipal,

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat,  
A l'unanimité,

### **DECLARE**

- ❑ L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- ❑ Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).
- ❑ La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement

**S'ENGAGE** à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Délivré pour extrait certifié conforme par le Maire soussigné,

B.COULON - Maire

